

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents:

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents:

Mesdames Corinne CONSTANTIN.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROOUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

<u>Délégués suppléants</u>: Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS

M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer. Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

197-2023 Attribution marché - Réhabilitation de la filière boue de la STEP de Murviel les Béziers

Vu la consultation n° T-PA-17141 lancée le 24 avril 2023 sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 27 juin 2023 (3 plis déposés)

Accusé de réception en préfecture 034-200071058-20230925-197-2023-DE Date de télétransmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 12 septembre 2023, préalablement à la présente,

Il est proposé de retenir l'entreprise SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes pour l'offre de base d'un montant de travaux de 534 258 € HT soit 641 109.60 € TTC

Le Président demande au Conseil:

- DE VALIDER la proposition de la commission des marchés pour l'attribution du marché de travaux de réhabilitation de la file boue de la station d'épuration de la commune de Murviel les Béziers à la société SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire 158 Av du Docteur Fleming 30900 Nîmes pour un montant de travaux de 534 258 € HT soit 641 109.60 € TTC
- DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise citée ci-dessus ainsi que tout document relevant de ce marché de travaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président,

- VALIDE le choix de l'entreprise tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes pour un montant de travaux de 534 258 € HT soit 641 109.60 € TTC
- DIT que les crédits sont inscrits au budget Régie Assainissement 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,